

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 V. 110** Vœu relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau déposé au Conseil de Paris de décembre 2016, par Pierre Aidenbaum, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement et Christophe Girard, alors Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, Adjoint à la Maire de Paris pour la culture ;

Considérant que Patrice Chéreau, né le 2 novembre 1944 dans le Maine-et-Loire et décédé le 7 octobre 2013, était un Parisien engagé et passionné qui a contribué au rayonnement culturel de Paris et de la France ;

Considérant qu'il a connu, de son vivant, la reconnaissance de ses pairs, de la critique et du public en obtenant 4 Molières, 2 Césars, un prix du jury à Cannes et un Ours d'or à Berlin ;

Considérant que Patrice Chéreau a résidé une grande partie de sa vie rue de Braque, dans le Marais qu'il affectionnait particulièrement ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris en décembre 2016 pour qu'un hommage soit rendu à cet artiste hors du commun, en donnant son nom à un lieu dans le Marais ;

Sur proposition de Pierre Aidenbaum et des élus socialistes et apparentés,

Émet le vœu :

- D'attribuer la dénomination « Allée Patrice Chéreau » à la portion de voie de la rue des Archives située entre la rue de Braque et la rue Pastourelle.